

## AUTORISATION DE TRANSPORT saison 2023 / 2024

**Objet : Autorisation de transporter un enfant dans une voiture personnelle**

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....

Adresse et Téléphone .....

Autorise mon fils, ma fille (Nom, Prénom)

.....

...

À emprunter le véhicule personnel d'un des parents désignés par l'association GYM et DANSE BREVELAISE, représentée par Mme HAYS Gisèle, rue de la Rennes (mairie), SAINT JEAN BREVELAY, pour effectuer les déplacements au cours de l'année 2023 /2024, pour se rendre aux manifestations en dehors de St Jean Brevelay:

Sous réserve que *le conducteur du véhicule* soit assuré(e) en conséquence et que son véhicule corresponde aux normes de sécurité en vigueur.

Fait à

Le

Signature du représentant légal, précédée de la mention « ***lu et approuvé*** »

## INDIVIDUELLE ACCIDENT saison 2023 / 2024

L'Association GYM DANSE Brévelaise est tenue d'informer ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels aux quels leur pratique sportive peut les exposer. (*Code du sport – art. L 321-4*), cependant *celle-ci n'est pas obligatoire.*

Selon la Loi N° 84610 du 16/07/84, nous vous informons de l'intérêt à souscrire une garantie complémentaire dommage corporel :

- OUI**, j'ai déjà souscrit l'individuel accident et fourni l'attestation à l'association.
- NON**, je ne souhaite pas souscrire et dégage l'Association de toute responsabilité.

*(Sont exempts de souscription les adhérents pratiquant la gym compétition).*

Fait à

Le

Signature du représentant légal :